

Description du poste pour Directeur/Directrice général(e) au sein du conseil d'administration de Volleyball Nouveau-Brunswick

Titre du poste :

Directeur/Directrice général(e), Conseil d'administration de Volleyball Nouveau-Brunswick

Rend compte à :

Président(e) du conseil d'administration, Volleyball Nouveau-Brunswick

Aperçu du poste :

Un(e) directeur/directrice général(e) au sein du conseil d'administration de Volleyball Nouveau-Brunswick (VNB) agit comme un membre clé de l'équipe de gouvernance de l'organisation. Ce rôle, déterminé par le conseil et basé sur des compétences spécifiques, consiste à contribuer à l'orientation stratégique et aux prises de décisions globales de l'organisation, tout en veillant à ce que les priorités de la communauté du volleyball au Nouveau-Brunswick soient représentées. Ce poste exige une participation active aux réunions du conseil, aux comités et aux événements, en collaboration avec les autres membres du conseil et la direction de VNB. Ce rôle est bénévole et est généralement élu ou nommé conformément aux règlements de l'organisation.

Ce poste offre une occasion unique de jouer un rôle essentiel dans la gouvernance et le développement de Volleyball Nouveau-Brunswick, en veillant à ce que l'organisation continue de répondre aux besoins de ses membres et de promouvoir le sport dans toute la province.

Responsabilités principales :

1. Gouvernance et supervision du conseil :

- Participer activement à la gouvernance de Volleyball Nouveau-Brunswick en assistant et en contribuant aux réunions du conseil, aux comités et aux événements.
- Influencer l'orientation stratégique de l'organisation en apportant des contributions aux politiques, programmes et initiatives qui soutiennent la mission et les objectifs de VNB.
- Veiller à ce que VNB fonctionne conformément à ses règlements, politiques de gouvernance et réglementations applicables.
- Contribuer activement aux discussions et processus de prise de décision du conseil, en offrant des perspectives diversifiées et en soutenant le développement du volleyball dans la province.

2. Planification stratégique et élaboration des politiques :

- Participer à l'élaboration et à la révision du plan stratégique de VNB pour garantir son alignement avec la mission et la vision de l'organisation.

- Aider à définir et à approuver les politiques qui guident les activités de l'organisation et soutiennent ses objectifs à long terme.
- Fournir des contributions sur les questions opérationnelles et financières, en veillant à ce que les décisions prises tiennent compte de la durabilité et de la croissance de VNB.

3. Participation aux comités :

- Siéger à un ou plusieurs comités, selon les besoins, en contribuant à la mise en œuvre efficace des priorités et initiatives de VNB.
- Participer aux discussions et aux tâches des comités, en apportant expertise, conseils et orientation pour assurer la réussite des objectifs fixés.
- Assumer des rôles de leadership au sein des comités, le cas échéant, afin de favoriser les progrès sur des projets ou initiatives clés.

4. Soutien et représentation :

- Agir en tant qu'ambassadeur de Volleyball Nouveau-Brunswick, en représentant l'organisation lors d'événements, de réunions et d'interactions avec les parties prenantes.
- Établir des relations avec des parties prenantes clés, notamment des clubs, entraîneurs, athlètes, commanditaires et organisations sportives, provinciales et nationales, pour promouvoir la croissance et le développement du volleyball.
- Défendre les intérêts du volleyball dans la province, en veillant à ce que VNB reste à l'écoute des besoins de ses membres et de la communauté au sens large.

5. Engagement des Membres et des Parties Prenantes :

- S'engager auprès des membres de la VNB, en veillant à ce que leurs intérêts et préoccupations soient portés à l'attention du conseil d'administration.
- Privilégier des relations solides entre la VNB et ses membres, en agissant en tant qu'intermédiaire pour promouvoir la communication et la collaboration.
- Participer à des événements et initiatives visant à renforcer l'engagement communautaire, améliorer l'expérience des membres et promouvoir le sport.

6. Surveillance financière et collecte de fonds :

- Contribuer aux discussions sur la santé financière de la VNB, y compris la budgétisation, les rapports financiers et l'allocation des ressources.
- Soutenir les efforts de collecte de fonds de la VNB, y compris la participation à des parrainages, des demandes de subventions et des événements.
- Aider à l'examen des rapports financiers et veiller à ce que les ressources soient gérées de manière efficace pour soutenir les objectifs stratégiques de la VNB.

7. Gestion des risques et conformité :

- Aider le Conseil à identifier et à gérer les risques pouvant affecter l'organisation, y compris les risques financiers, opérationnels et réputationnels.
- Veiller à ce que la VNB respecte les exigences légales et réglementaires, contribuant ainsi à préserver l'intégrité et la réputation de l'organisation.
- Contribuer à l'élaboration de stratégies et de politiques de gestion des risques.

8. Soutien à l'équipe exécutive :

- Fournir des conseils et un soutien au Président, au Directeur Exécutif et aux autres membres de l'équipe de direction selon les besoins.
- Aider au recrutement, à l'orientation et au développement des nouveaux membres du Conseil afin d'assurer une transition fluide et la continuité de la gouvernance.
- Offrir son expertise et son expérience pour guider les opérations quotidiennes de l'organisation, notamment dans les domaines de connaissances ou d'intérêts personnels.

Qualifications :

- Une expérience antérieure en tant que membre d'un conseil d'administration ou dans une fonction de leadership est préférée, mais non requise.
- Un fort engagement envers le développement et la croissance du volleyball au Nouveau-Brunswick.
- Expérience dans la priorité fondée sur les compétences déterminée par le Conseil.
- Une expérience en planification stratégique, gouvernance ou gestion financière est un atout.
- Excellentes compétences en communication et en collaboration, avec la capacité de dialoguer avec une diversité de parties prenantes.
- Solides compétences organisationnelles et en gestion du temps, avec un engagement à assister aux réunions du Conseil, aux événements et aux comités.
- Passion pour le volleyball et engagement à promouvoir l'inclusivité, la diversité et l'égalité des chances au sein du sport.

Mandat :

Le mandat d'un Directeur Général est généralement défini par les règlements de la VNB, soit 2 ans avec la possibilité de renouvellement en fonction de la performance et des besoins organisationnels, renouvelable jusqu'à un maximum de 6 ans.